



Trois Délégués Syndicaux Centraux de l'ANRAS devant le Tribunal correctionnel !!!

Pendant plusieurs années, l'ANRAS (Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire) association du secteur médico-social présente en Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, a été dans une situation de conflit social majeur.

En juin 2013, dans un climat social délétère, malgré la répression, les camarades ont démontré leur détermination à œuvrer collectivement pour l'intérêt des salariés et des usagers.

L'intersyndicale de l'ANRAS a alors produit un tract unitaire dénonçant la situation, le « parachute doré » du Directeur Général de l'époque et la gestion désormais dévolue à la **Directrice Générale Adjointe**. Cette dernière **a porté plainte pour propos soi-disant injurieux et outrageants**.

En juin 2014, alors que les Délégués Syndicaux Centraux CFDT et CFE-CGC ainsi qu'un autre camarade de la CGT étaient placés sous le statut de témoin assisté, les Délégués Syndicaux Centraux CGT, FO et SUD ont été mis en examen pour avoir revendiqué dans une démarche syndicale digne, juste et responsable, la « paternité » de ce tract intersyndical.

Dès le début, les organisations syndicales concernées se sont engagées et sont intervenues avec et auprès de ces camarades, pour la défense des libertés d'actions et d'expressions syndicales et alors que la situation était en voie d'apaisement.

En effet, ce jeudi 8 janvier 2015, **les DSC mis en examen viennent de se voir signifier par huissier de justice, à leur domicile, leur convocation devant le Tribunal correctionnel de Toulouse pour lundi 19 janvier 2015 à 14 heures**.

À l'heure où le « dialogue social et la liberté d'expression » sont de tous les discours, NOUS CONDAMNONS avec la plus grande fermeté cette attitude qui consiste à mettre à mal des individus pour tenter de bâillonner les salariés et leurs représentants engagés à leurs côtés. Cette attitude à l'égard des syndicalistes n'est pas nouvelle et tend à prendre de l'ampleur comme le démontre toutes les attaques dont ces représentants sont victimes !

La situation de l'ANRAS s'inscrit dans cette même logique, comme nous l'avons dénoncé à plusieurs reprises. **Cette situation doit cesser à l'ANRAS, comme ailleurs. Pour dénoncer la criminalisation de l'activité syndicale, pour la défense des libertés d'expressions et d'actions syndicales, pour la défense de nos camarades,**

**L'intersyndicale CGT-FO-SUD appelle à un rassemblement
devant le Tribunal correctionnel de Toulouse
le lundi 19 janvier 2015, à 13 heures.**

Montreuil, le 14 janvier 2015